



Collège du Bas Chablais
Avenue des Acacias
74140 DOUVAIN
Principal
Olivier LEAU
☎ 04 50 94 12 74
📠 04 50 85 21 30
@ ce.0740020V@ac-grenoble.fr

Année scolaire 2023/2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 mars 2024

N° de la séance : 04

I ORGANISATION ADMINISTRATIVE	OBSERVATIONS
<p>M. Leau, Principal du collège et président du conseil d'administration, ouvre la séance à 18h05, le quorum étant atteint (sur 30 membres : 20 présents, 7 absents, 3 excusés). Le Principal présente ensuite l'ordre du jour du conseil d'administration.</p> <p>1. Désignation du secrétaire de séance</p> <p>Mme Gulliet, Principale adjointe, est proposée comme secrétaire de séance pour ce conseil d'administration.</p> <p>Vote 1 : secrétaire de séance</p> <p>Nombre de votants : 20</p> <p>Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>2. Approbation du PV du conseil d'administration du 31 janvier 2024</p> <p>Le PV a été envoyé aux membres du conseil d'administration en tant que document préparatoire. Aucune remarque n'est formulée.</p> <p>Vote 2 : approbation du PV du CA du 31.01.2024</p> <p>Nombre de votants : 20</p> <p>Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	
II ACTION EDUCATRICE	OBSERVATIONS
<p>1. Organisation de l'épreuve orale du DNB</p> <ul style="list-style-type: none">L'épreuve orale du DNB sera organisée le mercredi 5 juin 2024.	

- Une épreuve de préparation, « oral blanc » sera organisée le **mercredi 15 mai 2024**.
- La fiche de choix de sujet est à remettre avant le jeudi 4 avril au professeur principal.

[fiche renseignement choix sujet oral dnb 2024.pdf](#)

[grille oral blanc dnb-douvaine-2024.pdf](#)

[grille oral dnb-douvaine-2024.pdf](#)

Une représentante des enseignants demande si les professeurs qui ne travaillent pas le mercredi pourront être rémunérés en heures supplémentaires pour la passation des oraux d'entraînement. Le Principal répond que oui.

Vote 3 : validation de l'organisation de ces oraux : grilles d'évaluation, fiche de choix de sujets et banalisation des cours (l'accueil des autres élèves pouvant être assuré)

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

III ORGANISATION FINANCIERE

1. Critères d'attribution des fonds sociaux

- Le rapport de l'ordonnateur minutieusement préparé par l'Adjoint gestionnaire et validé par le Principal a été envoyé aux membres avec l'invitation au conseil d'administration.

[Rapport sur le COFI 2023.pdf](#)

- Mme Dufour, agent comptable, présente son rapport.

[COFI 23 CLG BAS CHABLAIS Presentation.pdf](#)

[COFI 23 CLG BAS CHABLAIS Rapport du comptable.pdf](#)

Le fonds de roulement du collège correspond à 60 jours de fonctionnement comme cela est préconisé par le Département. La trésorerie, elle, correspond à 101 jours de fonctionnement. Le taux de recouvrement des créances est de 95%, dû notamment au télépaiement de la restauration scolaire. Les familles doivent prendre l'habitude de surveiller leurs échéances, le prélèvement n'étant plus automatique.

La situation financière du collège est bonne même si la marge de manœuvre se réduit.

Vote 4 : validation du compte financier

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote 5 : Affectation du résultat sur les comptes de réserve

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Admission en non-valeur

Une famille n'a pas payé une créance de 77€ de restauration scolaire, et l'huissier a informé qu'il n'a pas réussi à la recouvrer. Il est proposé que cette créance soit admise en non-valeur, et donc prise en charge par le collège.

L'Agent comptable propose de ne pas mettre de créance à l'huissier pour un montant inférieur à 200€. Elle explique que les comptes bancaires domiciliés en Suisse ne peuvent pas être contrôlés par les huissiers, ce qui pose problème dans le Chablais.

Vote 6 : admission en non-valeur

Nombre de votants : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Attribution du marché « photocopieurs »

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'Adjoint gestionnaire présente le décriptage détaillé sur les critères retenus. Toutes les propositions présentent une hausse des tarifs justifiée par l'inflation. En tenant compte de tous les critères, l'offre de Sharp paraît la plus intéressante.

Une représentante des enseignants demande ce qu'il en est pour les délais d'intervention de Sharp. L'Adjoint gestionnaire répond qu'il y aura un engagement contractuel écrit qui indique qu'un appareil en panne serait remplacé dans les 48h00. Ricoh a donné une référence à Chamonix où il n'y a pas de photocopieur, Xerox n'a pas répondu.

[marché photocopieurs 1.pdf](#)

Vote 7 : signature du contrat de photocopieurs pour les 4 prochaines années, à compter du 1^{er} avril 2024

Nombre de votants : 20

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 1

IV QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Président lève la séance à 18h40.

Le Président

La secrétaire de séance

Olivier LEAU

Sylvie GULLIET



OBSERVATIONS